

Rapport de l'école ménagère de Belfaux

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **29 (1900)**

Heft 5

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

langue officielle, et si le français a été proclamé « langue du gouvernement » en 1830, l'allemand a été reconnu depuis comme *seconde langue nationale*. Tous les deux paraissent faire bon ménage maintenant.

Si le français a reconquis si facilement le terrain perdu dans la partie catholique du canton, cela tient, d'une part, à l'entrée dans la Confédération de nouveaux Etats voisins de Fribourg et parlant le français, et d'autre part à ce que les relations économiques et commerciales de la plus grande partie du canton sont dirigées essentiellement du côté roman.

En tout cas, ce qui résulte de l'exemple de Fribourg, c'est le peu d'influence qu'exerce la pression administrative.

Nous en trouvons une nouvelle preuve dans la partie du même canton qu'on appelle le district du Lac, avec Morat pour chef-lieu. Ce district a formé, après les guerres de Bourgogne, un « bailliage commun », possédé par Berne et Fribourg, mais depuis la Réformation, en matière confessionnelle et scolaire, il ne relevait que de Berne. Or, comme nous l'avons dit, ce bailliage paraît avoir été en majeure partie roman jusqu'au commencement du XVI^me siècle; il est probable qu'à la suite des guerres de Bourgogne, il s'était produit une immigration allemande, qui est allée en augmentant par la suite. Jusqu'en 1509, les comptes de la ville de Morat sont tenus en français; de 1509 à 1518, ils sont en allemand, de 1518 à 1524 en français, et depuis lors toujours en allemand. Cependant il y a eu pasteur français et pasteur allemand jusqu'au commencement de ce siècle. Beaucoup plus au nord encore, à Galmitz, la population paraît être restée romande également jusqu'au milieu du XVI^me siècle. En 1683 le pasteur allemand de Morat demande qu'on y établisse une école allemande. Le Conseil de Berne refuse, en déclarant que ceux des parents qui tiennent à ce que leurs enfants continuent à parler l'allemand n'ont qu'à les envoyer à l'école voisine d'Oberried. Et ce fut seulement quatre ans plus tard que l'autorité bernoise céda.

A Salvagny, toutefois, à la même époque (1683), le Conseil de Berne supprime la langue française « différentes raisons soit théologiques, soit politiques, semblant réclamer la langue allemande, comme la plus répandue. »

On voit que le gouvernement bernois n'a exercé aucune pression systématique pour faire triompher une langue sur l'autre. Et cependant l'allemand l'a emporté dans presque toutes les localités de cette région.

Il est donc surabondamment démontré par l'expérience que les mesures administratives n'ont pas une influence prépondérante dans la question.

(*Journal de Genève.*)

Ch. M.

RAPPORT

de l'école ménagère de Belfaux

Le *Bulletin* se fait un devoir de publier un extrait du rapport qui a été donné de ce cours aux autorités de Belfaux, le 5 avril, jour de la clôture de l'école ménagère.

En décembre 1899, le Conseil de paroisse de Belfaux décidait la création de cours spéciaux pour jeunes ménagères. Ces cours devaient comprendre des leçons sur la tenue d'un ménage en général, de cuisine pratique et de coupe et confection de lingerie, ainsi que quelques notions sur la tenue de la comptabilité ménagère. — Sur ces bases on subdivisa les cours de l'école ménagère en :

A. Cours de cuisine ;

B. Cours de coupe et confection de lingerie.

A. *Cours de cuisine.* — L'école ménagère de Belfaux a été inaugurée le 10 janvier 1900 en présence de M. le Curé, M. le député de Buman, du Conseil de paroisse et de Messieurs les syndics ces communes.

Trente-deux élèves s'étaient inscrites pour suivre ces cours, mais dès le début, en voyant la place restreinte dont nous disposions, huit élèves se retirèrent. La plupart de celles-ci avaient déjà suivi un cours de cuisine similaire. Les vingt-quatre élèves restantes formèrent trois classes de 8 élèves. Chaque classe reçut une leçon de 3 heures par semaine et au total 12 leçons soit 36 heures.

Le programme de la leçon comprenait :

a) La préparation d'un repas d'une moyenne de 4 plats, soit : potage, viande, légumes et plat doux (dessert) ;

b) Préparation de boissons et aliments spécialement pour malades et convalescents ;

c) Comptabilité simple, établissement du coût effectif des repas préparés.

La fréquentation des cours a été bonne et assidue ; nos jeunes ménagères ont fait preuve de beaucoup de bonne volonté et d'application, ce dont nous sommes très heureuses de reconnaître ; cependant nous aimerions voir nos futures ménagères s'appliquer encore plus pour arriver à ce que l'ordre et la propreté règnent constamment et en maître dans leurs cuisines.

B *Cours de coupe et confection de lingerie.* — Ce cours spécialement destiné à la coupe et à la confection des vêtements a été fréquenté régulièrement par 22 élèves. Au début 25 s'étaient inscrites, mais pour des raisons de santé ou autres 3 d'entre elles durent se retirer pendant le cours. Comme les cours de cuisine, ceux-ci durent être subdivisés en 2 séries alternant avec les cours de cuisine. Une série recevait 3 heures de leçon le matin et l'autre 3 heures l'après-midi du même jour. La distribution des heures se répartissait comme suit : 1 heure de coupe des patrons, 2 heures de couture et confection des vêtements dessinés à la leçon de coupe.

Nous avons dû, pour cette première année, nous en tenir à un programme correspondant à celui des cours supérieurs des écoles primaires. Ces élèves n'ayant jusqu'ici jamais dessiné un patron, cet état de choses nous obligea de commencer par la confection des vêtements les plus simples pour marcher progressivement.

L'exposition des ouvrages montre les résultats obtenus. La généralité des élèves a travaillé consciencieusement et a bien exécuté ses travaux ; mais nous ne saurions trop recommander à plusieurs d'entre elles de soigner encore davantage leurs ouvrages pour arriver à ce fini, à cette perfection qui donnent le cachet à l'objet confectionné. De plus, nous leur recommandons de répéter souvent ce qui leur a été enseigné à l'école. Ce n'est qu'en persévérant qu'elles réussiront à conserver et à perfectionner les connaissances qu'elles ont acquises. Nous avons eu si souvent à réagir contre la

tendance qu'avaient les élèves à travailler beaucoup trop rapidement et par conséquent à ne pas soigner suffisamment leur ouvrage.

Pour une première année, les résultats obtenus peuvent être considérés comme très satisfaisants et les dévoués initiateurs ont droit à la reconnaissance des familles et des jeunes ménagères qui ont pu bénéficier de cette bonne institution. Le Conseil de paroisse de Belfaux a la satisfaction d'avoir fait là une œuvre utile.

Elisa DAGUET.
Belfaux, ce 5 avril 1900.

Jeanne DAGUET.

Programme des cours de cuisine

- I. Soupes aux légumes verts, aux légumes secs, aux farineux, bouillons, panades.
- II. Viandes bouillies, rôties, braisées ; viandes fraîches, salées, fumées.
- III. Légumes verts, légumes secs ; farineux et pâtes ; œufs, laitage.
- IV. Fruits verts, fruits secs ; compotes. Pâtisserie de ménage.
- V. Aliments et boissons pour malades et convalescents.

Comptabilité de ménage

Calcul du prix de revient par repas, puis par personne.

Prix de revient d'un repas

LUNDI 12 FÉVRIER

Soupe au gruau : 200 grammes de gruau.	0 15	
Beurre et lait, sel, etc.	0 10	25
	<hr/>	
Ragoût de légumes : 1 chou.	0 10	
3 oignons.	0 05	
3 raves	0 05	
3 poireaux, 6 pommes de terre	0 10	
1/2 litre de lait	0 08	
1/4 de livre de beurre	0 30	68
	<hr/>	
1 livre 3/4 de viande salée à 1 fr. 20	2	2
Merveilles : 200 grammes de farine	0 10	10
1 œuf	0 10	
Sucre et kirch	0 10	20
	<hr/>	
Pain pour le diner		35
Prix pour 10 personnes		3 58
Pour 1 personne		0 35

